



Foire Aux Questions

2019-2020

29 juin 2018

1. Quels types de recherche Cœur + AVC finance-elle?
2. Quel financement est offert aux chercheurs Canadien travaillant à l'extérieur du Canada?
3. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?
4. De quelle façon les décisions concernant le financement sont-elles prises?
5. Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés
 - a. Quel est le rôle des examinateurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?
 - b. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?
 - c. Qu'est-ce que le « langage simple »?
 - d. Comment écrit-on un sommaire vulgarisé en langage simple?
 - e. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?
 - f. Exemples de sommaires vulgarisés qui respectent le format exigé par Cœur + AVC de la part des chercheurs qu'elle finance (anglais seulement)
6. Que signifie la mention « incapable de poursuivre »?
7. Si je déplace mes travaux de recherche au sein du Canada (p. ex., d'un établissement à un autre), quel sera l'impact sur mon financement?
8. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?
9. Subventions
 - a. Qui est admissible à présenter une demande de subvention à Cœur + AVC?
 - b. Comment puis-je demander une subvention de recherche?
 - c. Si je ne peux pas soumettre ma demande avant la date limite, y a-t-il une autre solution?
 - d. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions de recherche financées peut-on détenir en même temps?
 - e. Quelles sont les diverses catégories de candidats en vue des demandes de subventions à Cœur + AVC ?
 - f. Un titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale peut-il faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal ?
 - g. Un citoyen canadien membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-il admissible à une subvention de recherche en tant que cochercheur principal?
 - h. Un chercheur principal peut-il mener ses travaux de recherche à l'extérieur du pays?
 - i. Quelle est la différence entre équipement et matériel/fournitures? Qu'est-ce que la rubrique « Entretien et installations »?
 - j. Est-ce qu'une subvention de recherche peut être utilisée pour financer des centres à l'extérieur du Canada?
 - k. Des participants qui font partie d'une étude peuvent-ils être payés à partir du budget d'une subvention de recherche?
 - l. Quelle est le montant maximal qui peut être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de projets?
 - m. Est-ce que la demande de subvention de recherche doit être inscrite avant d'être déposée?
 - n. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?
 - o. Quel est le nombre de pages maximal des propositions de recherche et de l'Annexe?
 - p. Est-ce que Cœur + AVC permet un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?
 - q. Financement en partenariat
 - i. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention?
 - ii. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je indiquer ces partenaires?
 - iii. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires?
 - iv. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention?
 - r. Comment obtient-on l'approbation du comité d'éthique?
 - s. Dans la section consacrée au budget, des restrictions sont-elles énoncées quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux avantages sociaux?
 - t. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations d'étudiants?
 - u. Quelle est la responsabilité du Comité d'examen du budget (CEB)?
 - v. Pourquoi un Comité d'examen du budget a-t-il été créé?

- w. Quelles sont les liens entre le Comité d'examen du budget (CEB) et le Comité d'examen scientifique (CES)?
 - x. Je n'arrive pas à trouver une étape de CIRCUIen (p. ex., les commentaires de l'examinateur).
 - y. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUIen, mais lorsque j'arrive à la page « Programmes de financement », rien ne s'affiche.
10. Des occasions de financement sont-elles offertes cette année par l'entremise de l'Initiative d'amélioration de la santé du cœur et du cerveau des femmes?
 11. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?
 12. Bourses de fonctionnement
 - a. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement en 2019-2020?
 - b. Un simple chercheur peut-il soumettre une demande pour une bourse de clinicien-chercheur de l'Ontario?
 - c. Un scientifique clinicien peut-il faire une demande pour le Prix du nouveau chercheur ?
 - d. Des changements ont-ils été apportés aux critères d'admissibilité du programme de clinicien-chercheur (phase I et II) ?
 - e. Y a-t-il eu des changements aux critères d'admissibilité pour les candidats présentant une demande dans le cadre du programme de bourse de chercheur en milieu de carrière?
 - f. Sur combien d'années la bourse de nouveau chercheur s'étend-elle?
 - g. Une personne peut-elle faire une demande pour les bourses de fonctionnement de Cœur + AVC aux échelles nationale et provinciale?
 13. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?
 14. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?
 15. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?
 16. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable?
 17. Cœur + AVC accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une signature originale?
 18. Est-ce que Cœur + AVC offre du financement pour les ateliers ou les conférences internationales?
 19. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche?

1. Q. Quels types de recherche Cœur + AVC finance-t-elle?

R. Cœur + AVC finance les recherches reliées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) dans les quatre thèmes de la recherche en santé (recherche biomédicale fondamentale, recherche clinique, services et systèmes de santé et la santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux). Tous les candidats doivent clairement démontrer que leur projet de recherche est directement lié aux maladies du cœur ou à l'AVC.

2. Q. Quel financement est offert aux chercheurs Canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?

R. Cœur + AVC n'offre pas de subvention de fonctionnement aux chercheurs Canadiens qui travaillent à l'extérieur du Canada.

3. Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?

R. Les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont habituellement lancés à la fin du mois de juin de chaque année. Veuillez consulter le site de la recherche de Cœur + AVC (<http://hsf.ca/research/fr/Quoi-de-neuf>) à cette période de l'année pour de plus amples renseignements sur les concours de 2019-2020.

Pour recevoir des mises à jour sur toute nouvelle possibilité de financement de Cœur + AVC ainsi que des nouvelles sur la stratégie en matière de recherche, inscrivez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse suivante : <http://www.hsf.ca/research/fr/node/651>.

4. Q. De quelle façon les décisions concernant le financement sont-elles prises?

R. Toutes les demandes soumises à Cœur + AVC sont évaluées par un groupe de spécialistes, selon un processus appelé examen par les pairs. Plus de 180 membres aux échelles nationale et internationale prennent part au processus d'examen par les pairs de Cœur + AVC. Le Comité d'examen scientifique (CES) étudie toutes les demandes de subvention et de bourse soumises à la Cœur + AVC.

Le CES compte dix sous-comités d'examen par les pairs pour l'année 2018-2019, dont le nombre de membres varie selon le nombre de demandes soumises. Les membres des sous-comités sont appelés « examinateurs internes ». De plus, on fait aussi appel à des « examinateurs externes » afin qu'ils produisent des évaluations écrites pour le programme de subventions de projets.

Les demandes admissibles à une subvention seront classées par percentile fixe au sein de chaque sous-comité de recherche par le CES. Ces classements détermineront quelles demandes seront soumises au Comité d'examen du budget, une sous-groupe du CES qui travaille de concert avec les autres sous-groupes du CES pour évaluer les demandes de subventions. Dans certains cas, des demandes de subvention de recherche soumises dans le cadre de programmes autres que celui de Cœur + AVC seront également étudiées par le CES et le CEB.

5. Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés

a. Q. Quel est le rôle des examinateurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?

R. Afin d'être responsable envers ses donateurs, Cœur + AVC a ajouté des examinateurs non spécialisés à chacun de ses onze comités d'examen par les pairs. En tant que représentant de la population, l'examineur non spécialisé, en commentant le sommaire vulgarisé, permet à Cœur + AVC de s'assurer que l'argent des donateurs est utilisé pour financer des projets de recherche qui s'inscrivent parfaitement dans la mission de Cœur + AVC, qui est de prévenir la maladie, sauver des vies et favoriser le rétablissement.

L'examineur non spécialisé évalue les sommaires vulgarisés et fait part de ses commentaires sur : i) la mesure dans laquelle le sommaire vulgarisé peut être clairement compris par la population en général; ii)

la clarté d'expression du travail à effectuer; et iii) la clarté d'expression du lien entre le projet de recherche et les objectifs de mission de Cœur + AVC. Il participe aux réunions du Comité d'évaluation scientifique et fait part de ses commentaires sur le sommaire vulgarisé. Celui-ci ne participe pas au vote et n'attribue pas de note aux demandes de subvention. Si une demande de financement est approuvée, mais que son sommaire vulgarisé n'est pas jugé satisfaisant, les fonds sont retenus jusqu'à ce que le sommaire vulgarisé soit révisé et jugé satisfaisant.

Il incombe aux demandeurs de s'assurer que tous les renseignements contenus dans le formulaire de demande soient clairs et concis et le sommaire vulgarisé structuré décrive clairement la portée du projet proposé en regard de l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui sont atteintes de maladies cardiaques ou ont subi un AVC.

b. Q. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?

R. Un sommaire vulgarisé est une explication en langage clair d'un projet de recherche ou de ses résultats. Il fournit une image plus grande du contexte de la recherche et la raison de son importance. Un sommaire vulgarisé peut être compris par le public en général ainsi que par des chercheurs dans d'autres domaines d'étude. Un sommaire vulgarisé complet a pour but de répondre à six questions :

1. Énoncé du problème de santé ou de la question à traiter.
2. Objectif du projet.
3. Comment allez-vous faire le travail?
4. En quoi votre projet est-il unique ou innovateur?
5. De quelle façon la recherche proposée est-elle directement pertinente aux maladies du cœur ou à l'AVC?
6. Quel est l'impact de la recherche proposée pour les maladies du cœur ou l'AVC (p. ex., la santé et la qualité de vie de personnes atteintes d'une maladie cardiovasculaire ou victimes d'un AVC)?

c. Q. Qu'est-ce que le « langage simple » ?

R. Le langage simple est un langage clair et concis qui peut être compris rapidement et en intégralité par le lecteur. Il évite le jargon, la verbosité et les phrases complexes. Une description en langage simple n'est pas condescendante et n'omet pas d'éléments d'information : elle les présente tout simplement de façon claire à une personne qui n'est pas familiarisée avec le domaine scientifique.

Utilisez ce scénario comme guide :

- Cœur + AVC vous invite à une réception lors de laquelle vous pourrez rencontrer les membres de votre communauté qui soutiennent le travail de Cœur + AVC grâce à leurs dons en temps ou en argent. Vous vous approchez de trois souscripteurs. L'un d'entre eux est un mécanicien qui travaille sur les moteurs d'avion; le deuxième est un professeur d'histoire passionné par les guerres puniques; la troisième est une mère au foyer pleine de vivacité. Quel que soit leur niveau d'éducation formelle, chacune de ces personnes a une spécialité, tout comme vous. Ce n'est tout simplement pas la médecine. Expliquez votre projet de recherche à ces trois spécialistes en utilisant un langage non technique approprié

Quelques liens pour avoir plus d'information sur la façon d'écrire un texte en langage simple :

- <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect10&info0=10#zz10>
- <http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/rechercheSondages/Pages/FCACclea-Rapportd-2.aspx>

d. Q. Comment écrit-on un sommaire vulgarisé en langage simple ?

R. Voici quelques recommandations pour vous aider à écrire à un niveau approprié (*veuillez prendre note qu'il est possible de voir des exemples portants sur chacune des recommandations en cliquant sur « exemple »*) :

- **Simplifiez le vocabulaire** en utilisant des termes plus simples et plus courts. [Exemple](#).

- **Éliminez les mots superflus.** Par exemple : « L'insuffisance cardiaque est définie comme étant l'incapacité du cœur à pomper... » devrait se lire « L'insuffisance cardiaque est l'incapacité du cœur à pomper... »,
- **Utilisez des phrases plus courtes.** Les lecteurs se perdent dans les phrases qui n'en finissent plus. [Exemple](#),
- **Évitez les phrases complexes** qui utilisent des noms suivis de la préposition « de ». Utilisez plutôt un gérondif ou un infinitif. [Exemple](#),
- **Écrivez les abréviations ou les acronymes au complet** la première fois qu'ils apparaissent dans le texte. [Exemple](#).
- **Expliquez les concepts ou les procédures spécialisées** en termes plus simples. [Exemple](#).
- **Utilisez des analogies** pour comparer les concepts scientifiques aux situations de la vie de tous les jours. [Exemple](#).
- **Écrivez les symboles mathématiques, scientifiques ou autres symboles du genre en mots** : [Exemple](#).
- **Les nombres plus petits que 10 devraient être écrits en mots** : intervention de 1 an → intervention d'un an.
- **N'utilisez pas de termes qui ont un autre sens** (ou qui ne veulent rien dire) en dehors du domaine médical. [Exemple](#).
- **Employez le jargon et autres termes techniques d'une façon judicieuse** et seulement lorsque c'est nécessaire. [Exemple](#).
- **Utilisez la voix active** lorsque c'est possible. [Exemple](#).
- Pour **vérifier ou évaluer la lisibilité** de votre sommaire vulgarisé, demandez à une personne qui n'est pas familière avec le sujet – un membre de la famille, un voisin, quelqu'un qui travaille dans un autre département – de le lire avant de l'envoyer à Cœur + AVC.

e. **Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?**

R. Microsoft Word^{MD} utilise la formule d'évaluation Flesch-Kincaid et la formule de facilité de lecture Flesch afin d'évaluer le niveau de lecture. La formule d'évaluation du niveau Flesch-Kincaid calcule une note globale de facilité de lecture variant de 0 à 100, 100 étant la plus facile à lire. Les deux formules utilisent la longueur moyenne des phrases (nombre de mots divisé par le nombre de phrases) et le nombre moyen de syllabes par mot (nombre de syllabes divisé par le nombre de mots). Prenez note que les statistiques de lisibilité de Microsoft Word^{MD} n'affichent aucun niveau de lecture supérieur à la 12^e année. L'indice du niveau de langue Flesch-Kincaid peut être utilisé comme guide, mais Cœur + AVC ne l'utilise pas pour déterminer si les sommaires vulgarisés sont acceptables.

Suivez ces directives afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word^{MD} :

- Cliquer sur le bouton Microsoft Office (en haut à gauche de l'écran),
- Sélectionner « Options Word » (en bas de la fenêtre),
- Sélectionner « Vérification »,
- Cocher les options « orthographe et grammaire » et « statistiques de lisibilité ».
- Cliquez sur le bouton « OK »

f. **Q. Exemples de sommaires vulgarisés qui respectent le format exigé par Cœur + AVC de la part des chercheurs qu'elle finance (anglais seulement):**

Anonyme - [The anti-inflammatory role of a low molecular weight heparin lacking anticoagulant activity.](#)

Dre Kathryn Todd - [Investigations of novel strategies to improve cellular and behavioral outcomes after focal embolic cerebral ischemia.](#)

Dr. J. Weitz - [Improving the effectiveness of thrombolytic therapy.](#)

6. **Q. Que signifie la mention « incapable de poursuivre »?**

R. La mention « incapable de poursuivre » fait référence à tout motif pour lequel un chercheur n'est pas en mesure de terminer son projet de recherche. Parmi les exemples d'une telle situation, on retrouve

notamment ce qui suit : maladie grave, décès du chercheur ou du chercheur principal, ou toute autre circonstance qui empêche le chercheur de poursuivre ses recherches.

7. Q. Si je déplace mes travaux de recherche au sein du Canada (p. ex., d'un établissement à un autre), quel sera l'impact sur mon financement?

R. Veuillez vous référer à la section *Administration des bourses* de notre site Web à l'adresse suivante : <http://hsf.ca/research/fr/administration-des-bourses>.

Il incombe au candidat d'informer Cœur + AVC aussitôt qu'il est question de changement.

8. Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?

R. Les bourses peuvent être résiliées pour plusieurs raisons, notamment : mauvaise utilisation des fonds, plagiat, progrès insuffisants ou manque de fonds disponibles.

9. Subventions

a. Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention à Cœur + AVC?

R. Les chercheurs et cochercheurs principaux doivent occuper un poste universitaire à temps plein au sein du corps professoral (c.-à-d., au minimum un poste de professeur adjoint ou de professeur adjoint de clinique) dans un établissement du Canada en date du dépôt de candidature. Tous les candidats occupant un poste de professeur auxiliaire dans un institut d'enseignement doivent soumettre une lettre de leur doyen, titulaire de chaire ou directeur de division afin d'apporter des précisions sur le poste particulier qu'ils occupent, notamment sur le temps dédié à la recherche et à l'infrastructure locale en place.

b. Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?

R. Les demandes de subvention de recherche doivent nous être transmises au plus tard à 16 h (HAE) le jeudi 30 août 2018, par l'intermédiaire de CIRCULien. CIRCULien n'acceptera aucune demande après cette date. Toute demande soumise après la date limite NE sera PAS acceptée.

c. Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande avant la date limite, y a-t-il une autre solution?

R. Aucun appel ne sera possible après la date limite. Il incombe au candidat de s'assurer que sa demande est bien soumise en ligne avec CIRCULien avant la date limite.

d. Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?

R. Les candidats aux subventions de recherche ont le droit de soumettre un maximum d'une demande (nouvelle ou renouvelée) au concours de subventions de recherche de 2019-2020 en tant que chercheurs principaux ou cochercheurs.

Pour ce concours, les candidats ne peuvent pas détenir à tout moment plus de deux subventions de recherche de Cœur + AVC en tant que chercheurs principaux ou cochercheurs. Si un candidat détient déjà deux subventions de recherche en tant que chercheur principal ou cochercheur pour lesquelles le financement ne se terminera pas durant l'année à venir (de 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020), il ne pourra soumettre aucune demande.

e. Q. Quelles sont les diverses catégories de candidats en vue des demandes de subventions à Cœur + AVC?

R. Il existe trois catégories de candidats aux subventions de Cœur + AVC :

- Le **chercheur principal** a la responsabilité de la direction intellectuelle des recherches proposées et assure la responsabilité administrative et financière de la subvention. Le **cochercheur principal** partage les responsabilités de l'orientation intellectuelle du projet de recherche soumis avec le chercheur principal. Cependant, les responsabilités administratives et financières incombent au chercheur principal. Le chercheur principal et le cochercheur principal sont considérés égaux devant les critères d'admissibilité (voir 9a) et les limites de soumission d'application (voir 9d). Le chercheur principal et le cochercheur principal ne peuvent pas recevoir le soutien salarial avec une subvention.
- Le **co-candidat(s)** (ou cochercheur(s)) est un chercheur qui apporte une contribution substantielle au contenu intellectuel de la recherche. Le co-candidat ne peut pas recevoir le soutien salarial avec une subvention.
- Le **collaborateur** offre un service spécial (comme l'accès à l'équipement, la fourniture de réactants spécifiques, la formation dans une technique spécialisée, l'analyse statistique, l'accès à une population de patients, etc.) mais n'est pas impliqué dans la direction intellectuelle globale de la recherche.

f. **Q. Un titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale peut-il faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal ?**

R. Non. Les titulaires de bourse de recherche postdoctorale ne sont pas autorisés à faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal (voir 9a). Ils peuvent cependant le faire en tant que codemandeurs. Pour de plus amples détails sur les différentes catégories de demandeurs au programme de subventions de recherche, veuillez vous référer à la question 9e.

g. **Q. Un citoyen canadien membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-il admissible à une subvention de recherche en tant que cochercheur principal?**

R. Non. Les chercheurs et cochercheurs principaux doivent occuper un poste universitaire à temps plein au sein du corps professoral (c.-à-d., au minimum un poste de professeur adjoint ou de professeur adjoint de clinique) dans un établissement du Canada en date du dépôt de candidature. Tous les candidats occupant un poste de professeur auxiliaire dans un institut d'enseignement doivent soumettre une lettre de leur doyen, titulaire de chaire ou directeur de division afin d'apporter des précisions sur le poste particulier qu'ils occupent, notamment sur le temps dédié à la recherche et à l'infrastructure locale en place.

h. **Q. Un chercheur principal peut-il mener ses travaux de recherche à l'extérieur du pays?**

R. Non. Les subventions de recherche ne peuvent servir qu'à des fins de financement de travaux de recherche menés au Canada.

i. **Q. Quelle est la différence entre équipement de recherche et matériel/fournitures? Qu'est-ce que la rubrique « Entretien et installations » ?**

R. L'équipement de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes : ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer, leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an, et ils valent au moins 2 000 \$. Les matériaux et fournitures sont des objets qui valent le plus 2,000 \$. L'équipement de laboratoire comme les thermocycleurs, les centrifugeuses, les spectrophotomètres, les ordinateurs, etc., est considéré comme de l'équipement. Les fournitures telles que les éprouvettes, les agendas électroniques et les fioles à échantillons sont considérées comme du matériel/fournitures.

« Entretien et installations » fait référence aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement ainsi qu'aux petites rénovations comme l'installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement, les prises de courant pour les nouveaux ordinateurs et les contrats d'installation.

j. **Q. Est-ce qu'une subvention de recherche peut être utilisée pour financer des centres à l'extérieur du Canada?**

R. Non. Fonds de la subvention de recherche doivent être utilisés pour financer une recherche effectuée dans des établissements canadiens.

k. **Q. Des participants qui font partie d'une étude peuvent-ils être payés à partir du budget d'une subvention de recherche?**

R. Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

l. **Q. Quelle est le montant maximal qui peut être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de projets?**

R. Cœur + AVC n'approuvera pas de budgets dépassant 100 000 \$ par année (pour une durée maximale de trois [3] ans).

m. **Q. Est-ce que la demande de subvention de recherche doit être inscrite avant d'être déposée?**

R. Aucune préinscription n'est requise. Vous pouvez présenter une demande de subvention de recherche à compter du 1^{er} juillet 2018, en utilisant CIRCUlien.

n. **Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?**

R. Oui, elle peut être renouvelée au moyen d'une demande présentée au concours annuel de subventions de recherche. La demande doit mentionner qu'elle constitue un renouvellement d'une subvention active qui en est à sa dernière année de financement. Si la personne fait une demande de renouvellement plus tôt, elle abandonne par le fait même toutes les années restantes de la subvention active, à l'exception de l'année en cours.

o. **Q. Quel est le nombre de pages maximal des propositions de recherche et de l'Annexe?**

R. Le nombre de pages doit être déterminé d'après la taille et la portée du projet proposé. La proposition de recherche doit être composée principalement de texte et ne peut pas dépasser les onze (11) pages. Les schémas, graphiques, tableaux, etc. mis en annexe après les références ne doivent pas dépasser cinq (5) pages.

p. **Q. Est-ce que Cœur + AVC permet un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?**

R. Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement. De plus, Cœur + AVC n'autorise aucun candidat à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une bourse de fonctionnement octroyée par un autre bailleur de fonds.

q. **Financement en partenariat**

i. **Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention ?**

R. Les candidats sont tenus de déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement scientifique ou budgétaire entre Cœur + AVC et les partenaires.

ii. **Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je indiquer ces partenaires?**

R. Le candidat doit soumettre une lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires dans le cycle de financement en cours en prenant soin d'y inclure les éléments suivants : l'identification des partenaires concernés, le rôle particulier de chacun et la description détaillée de la contribution accordée ou proposée par chacun, en établissant des liens avec la demande soumise dans le cadre du programme de subventions de recherche.

iii. **Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires ?**

R. La lettre doit être jointe à la demande de subvention (c.-à-d. téléversée sur la page de pièces jointes du formulaire de demande de subvention de CIRCUIen).

iv. **Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention ?**

R. Tout financement proposé par des partenaires doit être accordé avant le 1^{er} juillet 2019. Autrement, Cœur + AVC attribuera la bourse au candidat ayant soumis le deuxième projet le mieux coté (aucun report ou extension ne sera permis pour permettre au premier candidat d'accepter la bourse de la Cœur + AVC).

r. **Q. Comment obtient-on l'approbation du comité d'éthique?**

R. Une preuve de l'approbation du comité d'éthique (c.-à-d. des documents obtenus de votre établissement) doit être fournie si elle est requise pour le projet. Veuillez consulter votre établissement pour prendre connaissance des documents appropriés.

s. **Q. Dans la section consacrée au budget, des restrictions sont-elles énoncées quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux avantages sociaux?**

R. Oui. Si un chercheur ou cochercheur principal, ou un cocandidat détiennent les compétences requises, aucune demande de rémunération ou d'avantages sociaux ne peut être soumise pour des compétences similaires ou semblables sans raison valable.

t. **Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations d'étudiants?**

R. Cœur + AVC encourage les stagiaires débutants (les étudiants au doctorat en particulier) à être inclus dans la recherche proposée, leur rôle étant clairement établi par écrit et justifié de manière appropriée dans les notes budgétaires dans le cas où cela aurait des implications financières. Les montants alloués ne peuvent pas dépasser le montant maximal indiqués dans le tableau ci-dessous. Cœur + AVC n'accorde pas de supplémentaire financement aux stagiaires d'été, aux étudiants de premier cycle, aux étudiants diplômés et aux détenteurs d'une bourse postdoctorale.

Poste	Tarif annuel maximum (avantages sociaux inclus)
Étudiant de cycle supérieur ou au doctorat	\$24,000
Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, Ph. D.	\$45,000
Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, M.D.	\$55,000
Bourses d'études d'été	\$5,000 (l'été)

u. **Q. Quelle est la responsabilité du Comité d'examen du budget (CEB)?**

R. La principale responsabilité du CEB est d'évaluer le budget de chaque demande de subvention de recherche en se référant aux lignes directrices de Cœur + AVC, afin de soumettre une recommandation sur le budget de la subvention. L'objectif est de favoriser équitablement le soutien au chercheur ou à la

demande en évaluation ainsi qu'un bon usage de l'argent des donateurs de Cœur + AVC. Cœur + AVC s'efforce d'allouer les fonds nécessaires pour mener le projet à terme d'une manière qui soit à la fois efficace et économique.

v. **Q. Pourquoi un Comité d'examen du budget a-t-il été créé?**

R. Un Comité d'examen du budget (CEB) a été établi afin d'analyser le budget des demandes de financement de subvention de recherche soumises à Cœur + AVC ainsi que pour fournir de soutien et des conseils pour les différents éléments budgétaires plutôt que de procéder à une coupe générale des budgets consacrés aux subventions de recherche.

w. **Q. Quelles sont les liens entre le Comité d'examen du budget (CEB) et le Comité d'examen scientifique (CES)?**

R. Le CEB est un sous-groupe du CES qui travaille avec d'autres sous-groupes du CES pour évaluer les projets de subvention de recherche. Le CEB est composé d'un président et d'un vice-président, nommés par désignation et approuvés par le président et le vice-président du CES. Les 15 à 18 membres qui prennent part à l'examen par les pairs du budget sont choisis en fonction de leur niveau d'expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et de leur expérience en analyse et en évaluation des demandes de financement de recherche. Comme tous les comités du CES, le CEB tente d'atteindre une représentation géographique équilibrée et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en anglais ou en français.

x. **Q. Je n'arrive pas à trouver une étape de CIRCUlien (p. ex., les commentaires de l'examinateur).**

R. Si vous ne voyez pas une des étapes de CIRCUlien, cliquez sur le bouton servant à retirer les filtres de recherche, qui se trouve dans le coin supérieur gauche de la fenêtre. L'étape voulue devrait s'afficher.

y. **Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUlien, mais lorsque j'arrive à la page « Programmes de financement », rien ne s'affiche.**

R. Il n'est pas possible de présenter une demande avant le lancement de la possibilité de financement. Voir la question 3.

10. **Q. Des occasions de financement sont-elles offertes cette année par l'entremise de l'Initiative d'amélioration de la santé du cœur et du cerveau des femmes?**

R. Aucune occasion de financement n'est offerte dans le cadre du concours de 2019-2020.

11. **Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?**

R. Oui. Ces questions sont obligatoires. Tous les candidats (indépendamment du champ du projet de recherche) qui soumettent leur candidature à un des programmes de recherche de Cœur + AVC (c.-à-d., la subvention de recherche, la bourse de nouveau chercheur nationale et les programmes provinciaux) doivent inclure une analyse fondée sur le sexe et le genre dans la méthodologie de leur projet de recherche, ou fournir le raisonnement justifiant qu'une telle analyse n'est pas pertinente dans le cadre de leurs travaux, le cas échéant.

Par ailleurs, il est vivement recommandé à tous les candidats de suivre les modules de formation de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada :

<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/49347.html>.

12. Bourses de fonctionnement

a. **Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement pour la compétition 2019-2020?**

R. Oui. Cœur + AVC remettra un nombre limité de bourses pour les programmes suivants :

- Bourse Nouveau chercheur national ;
- Nouveau chercheur de l'Alberta ;
- Clinicien-chercheur de l'Ontario (phases I et II) ;
- Chercheur en milieu de carrière de l'Ontario.

b. **Q, Un simple scientifique peut-il soumettre une demande pour la bourse de clinicien de l'Ontario?**

R. Non, seulement les cliniciens basés en Ontario sont admissibles pour la bourse de clinicien-chercheur de l'Ontario. Veuillez consulter les lignes directrices concernant cette bourse pour en savoir plus ici : <http://hsf.ca/research/fr/programme-de-bourses-de-fonctionnement-1>.

c. **Q. Un scientifique clinicien peut-il faire une demande pour le Prix du nouveau chercheur ?**

R. Oui, dans la mesure où le demandeur répond à toutes les exigences stipulées dans les lignes directrices de soumission pour le Prix du nouveau chercheur figurant ici : <http://hsf.ca/research/fr/programme-de-bourses-de-fonctionnement-1>.

d. **Q. Des changements ont-ils été apportés aux critères d'admissibilité du programme de clinicien-chercheur (phase I et II) ?**

R. Oui. Désormais, Au moment de la présentation de la demande, il ne peut s'être écoulé plus de **cinq ans** depuis la date de la première affectation universitaire à temps plein du candidat de phase I à titre de professeur adjoint/professeure adjointe (ou l'équivalent).

Dans le cas des candidats de phase II, il ne doit pas s'être écoulé moins de cinq ans et plus de huit ans depuis la première affectation universitaire (à titre de professeur adjoint/professeure adjointe ou l'équivalent), au moment de la présentation de la demande

Le candidat doit être titulaire d'un poste à temps plein de professeur adjoint/professeure adjointe (ou d'un niveau supérieur) au moment de la présentation de la demande;

Il ou elle doit également avoir une garantie de la part du doyen et du directeur de département (ou du titulaire d'un poste équivalent au sein de l'établissement) qu'au moins 75 % du temps du candidat sera consacré au programme de recherche proposé.

e. **Q. Y a-t-il eu des changements aux critères d'admissibilité pour les candidats présentant une demande dans le cadre du programme de bourse de chercheur en milieu de carrière?**

R. Oui. Les candidats, au moment de la présentation de leur demande :

- doivent être titulaires d'un poste à temps plein à titre de professeur adjoint/professeure adjointe ou d'un niveau supérieur;
- fournir des preuves qu'au moins huit ans et que pas plus de dix-huit ans se sont écoulés depuis leur première affectation universitaire à temps plein à titre de professeur adjoint/professeure adjointe (ou l'équivalent);

Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une garantie de la part du doyen et du directeur de département (ou du titulaire d'un poste équivalent au sein de l'établissement) qu'au moins 75 % du temps du candidat sera consacré au programme de recherche proposé.

f. **Q. Sur combien d'années la bourse de nouveau chercheur s'étend-elle?**

R. Cette bourse non renouvelable est d'une durée de quatre (4) ans.

g. **Q. Une personne peut-elle faire une demande pour une bourse de fonctionnement de Cœur + AVC aux échelles nationale et provinciale?**

R. Les demandeurs peuvent poser leur candidature pour une bourse de fonctionnement de Cœur + AVC aux échelles nationale et provinciale. Cependant, si le candidat est accepté dans les deux cas, celui-ci ne peut accepter qu'une seule bourse.

13. **Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?**

R. Les quatre thèmes de la recherche en santé, tels que définis par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche en soins de santé, sont :

La recherche biomédicale fondamentale (I) - Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que le développement de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. Ces études portant sur des sujets humains sont sans but diagnostique ou thérapeutique.

La recherche clinique (II) - Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement - incluant la réadaptation et les soins palliatifs - de maladies ou de blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes qui traversent des étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement lui-même ou les moyens de traiter les patients.

Les systèmes et services de santé (III) - Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé en agissant sur la politique et la pratique professionnelle. La recherche menée par les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'impact des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur notre santé et notre bien-être à tous.

La santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV) - Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population canadienne, ou de sous-populations spécifiques, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques définissent le statut des personnes.

14. **Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?**

R. Les dates d'échéance relatives aux subventions se trouvent sous « [Programmes de financement/Dates de tombée](#) ».

15. **Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?**

R. [La liste de classification de la recherche](#) se trouve sous Programmes de financement / Formulaire de demande, au cinquième point.

16. **Q. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable?**

R. Parmi les exemples de demandes incomplètes ou inacceptables, on retrouve (entre autres) :

- Nombre insuffisant de copies de la demande complète
- Sections de la demande manquantes (p. ex., proposition de recherche, sommaire vulgarisé structuré, signatures, sections réservées aux directeurs de travaux, etc.)

- Lettres de référence manquantes (celon la subvention)
- Absence de la signature sur le joint d'étanchéité des lettres de recommandation (incidence sur l'attribution d'un financement)
- CV manquants (p. ex., chercheur principal, co-chercheurs ou toute personne identifiée à la page de signature des co-chercheurs, directeur, co-directeur de travaux)
- Impossible d'ouvrir ou d'accéder au formulaire d'application au format PDF sur la clé de stockage (incidence sur l'attribution d'un financement)
- Formulaire de demande périmé
- Non respect des exigences de police, de marges et de limite du nombre de pages
- Demandes non assemblées
- Demandes expédiées par courriel ou télécopie
- Demandes manuscrites
- Le défaut de présenter avec succès une demande avant la date limite
- Ne pas suivre les instructions pour les soumissions en ligne

17. Q. Cœur + AVC accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une signature originale?

R. Pour tous les concours de financement, Cœur + AVC acceptera les signatures électroniques, ou encore une copie numérisée des signatures originales. Cependant, pour le programme de subvention de recherche, cette dernière devra être téléversée dans CIRCUlien. Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer un exemplaire original de la page de signature à Cœur + AVC. (Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite [à l'encre].)

18. Q. Est-ce que Cœur + AVC offre du financement pour les ateliers ou les conférences internationales?

R. À l'heure actuelle, aucun programme consacré expressément au soutien de conférences et d'ateliers généraux n'est offert. Toutefois, à titre de chercheur financé par Cœur + AVC, vous pouvez être en mesure d'appliquer les fonds de la subvention à des conférences et à des ateliers, selon ce qui est prévu aux lignes directrices de la bourse particulière obtenue.

19. Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche?

R. Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour les coûts indirects de la recherche. Pour les fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).